NUMERO SPECIAL DU 24. MAI.

L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, MAI, 26, 1898. No 17.

LA GUERRE

New-York, 17 mai—La cannonnière américaine Wilmington rapporte que les phares électriques sont allumés à la Havana. On en conclue qu'on attend la flotte Espagnole.

Rome, 17 mai—On prétend que la Russie, l'Allemagne et la France sont d'accord pour empêcher la cession des Phillippines à l'Angleterre.

Washington, 18 mai—L'armée d'invasion des Phillipines est portée à 25,000 hommes.

Berlin, 18 mai—Le Prince de Bismark condamne la conduite des Etats-Unis envers l'Epagne.

Gibraltar, 18 mai—L'Escadre de reserve de Cadix est prête à prendre la mer, elle transportera 11,000 soldats aux Phillipines.

Washington, 18 mai—Le nombre total des volontaires monte actuellement à 92,580.

Key-West, 19 mai—Une dépêche signale le passage de la flotte éspagnole de Cervera au large de la Jamaïque.

Key-West, 19 mai—Les deux flottes de Schley et de Sampson sont ici, et font du charbon.

Washington, 26 mai—McKinley vient de signer un nouvel appel pour 75,000 volontaires.

Madrid, 24 mai—Le gouvernement garde un silence absolu sur les mouvements des flottes.

Paris, 23 mai—Une dépêche de Rome annonce que l'Italie a protesté contre le blocus de Cuba, le déclarant non effectif.

Paris, 22 mai—Le Figaro annonce que les difficultés entre la France et l'Angleterre au sujet du Niger sont réglées.

Vancouver, 21 mai—Le gouvernement Anglais envoi des renforts considérables à l'escadre du Pacific.

Washington, 20 mai—Le département de la Marine a reçu l'avis officiel de la présence de Cervera à Siantago de Cuba.

Washington, 20 mai—Les bateaux Orégon, Marietta et Buffalo se dirigent à toute vapeur pour réjoindre la flotte de Sampson.

Madrid, 20 mai—L'amiral Cervera se rend à la Havane avec une énorme quantité de provisions pour Blanco.

Sa Tres Gracieuse Majeste

LA REINE VICTORIA.



Imperatrice des Indes.

Reine,

Nous sommes un nouveau-né de votre innombrable famille ; notre naissance est de date si récente, que pour la première fois, l'occasion nous est donnée d'unir notre voix à celle de vos loyaux sujets, qui dans l'immensité de votre Empire fêtent le jour anniversaire de votre naissance, et comme l'enfant nouveau-né s'efforce en ses premiers bégaiements de prononcer le doux nom de sa mère, nous venons au début de notre carrière vous offrir respectueusement notre humble et sincère hommage.

Certes, vos féaux sujets les Canadiens-Français libéraux de Manitoba, n'ont point attendu ce jour pour vous rendre individuellement le juste tribut de leur reconnaissance et de leur dévouement, mais, c'est la première fois qu'il leur est permis d'exprimer publiquement et collectivement leurs sentiments, par la voix d'un journal, écho fidèle de leurs pensées.

Quelque modeste que soit notre rôle et notre position parmi la multitude de journaux qui, d'un bout à l'autre de votre Empire travaillent à assurer le bonheur de votre peuple, nous osons aujourd'hui mêler notre voix au concert grandiose de cette Presse glorieuse.

Notre seule prétention est de contribuer dans la limite de nos modeste ressources au triomphe des nobles IDÉES qui sont l'honneur de votre Glorieux Règne.

La Justice, le respect de toutes les Croyances, l'intérêt du Peuple.

Nous marcherons fidèlement dans la voie que vous nous avez tracée.

Nous savons qu'en travaillant pour la gloire et la Prospérité du Canada nous contribuerons à la gloire et à la Prospérité de l'Empire Britannique.

L'ECHO DE MANITOBA.

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."
Toutes communications devront être addressées à

L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309, WINNIPEG, MAN.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 19 mai—Une longue discussion a eu lieu à la Chambres des Communes, mercredi après midi, sur la loi concernant la main-d'œuvre étrangère, et la nécessité de la rendre plus efficace. On a cité de nombreux cas dans les quels la main-d'œuvre étrangère nuisait sérieusement à l'ouvrier canadien. Le Premier a déclaré que le gouvernement désirait rendre la loi plus efficace autant qu'il le pourrait, et que dans un avenir prochain il proposerait de l'amender, si l'expérience démontre l'inéfficacité des dispositions actuelles.

Mais la discussion a présenté un intérêt particulier par suite de l'occasion qu'elle a fourni à la Chambre d'affirmer hautement ses sympathies envers les Etats-Unis dans le présent conflit Espagnol-Américain.

Un membre conservateur a déclaré que beaucoup de Canadiens verraient sans aucun chagrin les Américains éprouver quelques revers, en raison des actes d'hostilité dont ils se sont fréquement rendus coupables envers le Dominion.

Cette déclaration fut accueillie par des témoignagés de désapprobation des deux côtés de la Chambre et lorsque le Premier prit la parole pour exprimer sa satisfaction de la cordialité des rélations existantes entre l'Empire Britannique et les Etats-Unis, il fut vivement applaudi.

En raison de la nécessité de maintenir cet état de choses, il se prononca vigoureusement contre l'opportunité d'étendre la loi sur la main d'œuvre étrangère, ou de faire quoique ce soit qui puisse sembler une manifestation hostile à l'égard de nos voisins du Sud.

Ces déclarations pacifiques furent d'autant plus significatives que Sir Charles Tupper vint déclarer approuver complètement les vues de Sir Wilfrid Laurier, et les applaudissements éclatèrent de plus belle.

C'était un spectacle nouveau pour les vieux parlementaires, de voir le vénérable Baronet et ses amis rivaliser de protestations d'amitié et d'affection envers les Américains, mais Sir Charles sait au besoin tenir compte de l'opinion publique et il a prouvé avec quelle humilité il sait faire la courbette devant le sentiment unanime du pays.

Le Bill des Franchises

Le bill des Franchises est passa aux Communes, et il va tenter l'expérience de l'hostilité du Sénat. Bien que les conservateurs aient librement exercé leurs droits de critique et aient présenté des amendement variés, il n'y a pas eu de véritable opposition sérieuse, et les changements votés par les communes n'ont nullement affecté le principe du bill. Il n'y a eu que des changements de détil.

L'acte inique des Franchises de 1895 appartient heureusement désormais au passé et il sera vite oublié, comme l'est toute mesure inique et mauvaise. Le pays n'aura plus à supporter les ruineuses dépenses des couteuses révisions de listes d'électeurs ; il ne sera plus à la merci de l'intransigeance des avocats reviseurs, et alors que la présente

(Suite, page 5)

ECOLES DU MANITOBA

LE DERNIER DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER

Il declare la question reglee quant au parlement federal

Voici l'excellent discours que sir Wilfrid Laurier a prononcé, à la séance du 13 courant, à la chambre des Communes, sur la question des écoles du Manitoba, et dans lequel il a défini d'une manière très claire la position du parti libéral. Voici ce discours :

M. l'orateur,

Je ne crois pas que la question soulevée par M. Bergeron et discutée après lui par M. Clarke Wallace demande de ma part de bien longs commentaires. J'ai, en vérité, peu de choses à vous dire en réponse aux insinuations qui on été faites contre moi par M. Bergeron d'abord, puis répétées dans une autre forme par M. Clarke Wallace.

SIR WILFRID LAURIER.

Le député de Beauharnois a jugé à propos hier, pour des motifs que je m'abstiendrai de qualifier, de ressusciter la question des écoles du Manitoba. Il était évident pour tous ceux qui ont entendu sa harangue que chacune de ses phrases avaient pour but de préparer les votes à son collègue, M. Clarke Wallace et de permettre à celui-ci de prononcer un discours anti-papal dans l'enceinte de ce parlement.

M. Bergeron a prétendu hier se poser devant le pays comme le défenseur de la minorité catholique du Manitoba. Le but qu'il a poursuivi, le résultat qu'il a obtenu— c'est évident pour tout le monde— c'est que son prétendu dévouement pour la minorité a misérablement abouti à une trahison, au baiser de Judas ! (Applaudissements frénétiques de la droite.)

Aujourd'hui, M. Wallace s'est levé à son tour. Et une fois de plus il nous a été donné d'entendre de la part du parti tory deux sortes de harangues, l'une par les catholiques et l'autre par les protestants. Cette tactique, certes, n'est pas nouvelle. De 1890 à 1896, les chefs torys ont tenu sur cette question un langage pour Ontario et un autre pour Québec. Le peuple a vu clair, et par le coup de balai qu'il a donné le 23 juin 1896, il a fait tomber les masques des hypocrites et des farceurs qui s'imaginaient pouvoir impunément jouer avec cette question des écoles.

M. Bergeron, dans le but de soulever de nouveau les préjugés de race et de religion contre le "French Laurier," a dit hier que j'ai demandé aux autorités de Rome une approbation de ma politique.

Sur cette question des écoles, comme sur toutes les autres questions, je n'ai fait appel qu'au tribunal des électeurs de ce pays, au tribunal suprême du peuple du Canada ! (Applaudissement prolongés de la droite.)

Le député de Beauharnois m'a reproché d'avoir envoyé au Pape un mémoire sur la question des écoles. Avant de faire une semblable déclaration, M. Bergeron aurait dû prendre la peine de se renseigner

Comme question de fait, j'ai écrit le mémoire dont M. Bergeron a donné lecture à la Chambre, hier. Mais je ne l'ai pas envoyé à Rome. Non pas que je considérais avoir fait un acte blâmable en envoyant un document au pape sur une question religieuse. Je suis un catholique et un sujet britannique. Je ne reconnais d'autre souverain temporel que la reine Victoria ; mais j'appartiens à une Eglise qui, dans les questions religieuses est fière de reconnaître la suprématie du Souverain Pontife et j'aurais été dans l'exercice du droit que me garantit la constitution anglaise si j'avais fait appel à Rome d'une question religieuse.

Mais comme question de fait, je n'ai rien fait de tel. Je répète qu'en l'affaire des écoles du Manitoba je n'ai fait appel à d'autre autorité qu'à celle du peuple canadien,

Il est vrai que j'ai signé en novembre 1896 un document qui a été transmis à Rome. Ce document fut signé par moi-même et par 44 de mes corrèligionnaires dans ce Parlement, mais ne se rapportait pas à la question des écoles du Manitoba ; il concernait une toute autre matière.

J'ai opposé ma signature sur un doeument qui ne contenait pas, je le répète, un mot de la question des éeoles. La seule chose dont nous nous y plaignons, c'était de la campagne injuste qu'une partie du clergé de Quebec dirigeait contre le parti libéral et en particulier contre moi que l'on représentait comme traître à sa race et sa religion.

Je suis aux antipodes avec M. Clark Wallace sur bien des questions religieuses et politiques. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails, mais je n'ai encore jamais consenti, dans ma carrière à permettre à aucun pouvoir d'entraver le libre et intelligent exereice de la liberté électorale du peuple du Canada.

Quand je vis que de pauvres et braves gens, des cultivateurs, des ouvriers, etc., avaient reçu l'ordre de faire violenee à leurs consciences, quand on leur eut dit du haut de la chaire de vérité qu'ils ne pouvaient exercer leur droit de suffrage selon leur conscience et leur désir, quand on leur eut dit dit qu'ils commettraient un pêché mortel s'ils votaient pour un parti plutôt que pour un autre, j'ai compris qu'un devoir sacré s'imposait à moi. J'ai compris que je ne pouvais pas permettre la continuation de ces intolérables actes et je me suis adressé, avec mes collègues, non pas en leur qualité de membre de ce parlement, mais en qualité de citoyens catholiques comme moi, au Chef Suprême de mon Eglise pour lui demander de déclarer que nous n'étions pas inférieurs à aucune autre classe d'individus, et que nous pouvions jouir comme nos concitoyens protestants, de notre liberté civile et politique.

Comment ! monsieur ; si la doctrine que l'on nous a prêchée durant les élections fédérales de 1896 avait prévalu, si les abus dont nous avons été les victimes n'avaient pas cessé, où en serions nous aujourd'hui ? Nous aurions été mis au ban de ce pays; les catholiques seraient descendus au rang de parias et d'esclaves.

Voilà pourquoi nous avons fait appel à Rome pour obtenir de ce tribunal la déclaration que nous étions au point de vue religieux les égaux de ceux qui nous dénoncaient et qui se faisaient une arme de la religion pour nous combattre. (Applaudissements prolongés.)

M. Bergeron a dit hier que le clergé n'est pas intervenu contre nous et que les candidats libéraux ont promis d'être encore plus fidèles aux désirs de l'Eglise que ne promettaient d'être les conservateurs eux mêmes.

Si tel est le cas, comment se fait il, je voudrais bien le savoir, que des évêques et des prêtres ont déclaré que c'était un péché mortel de voter pour les candidats libéraux ?

Je ne veux pas discuter ces question ici. Ces quéstions regardent surtout la province de Québec, où je suis prêt à les discuter, où, quand et avec qui l'on voudra. Ce n'est pas moi qui ait provoqué ce débat, hier. Il a été soulevé dans ce Parlement par le député de Beauharnois, non pas dans le but de souvegarder les intèrêts de l'Eglise à laquelle il appartient, mais dans le but de soulever le fanatisme protestant contre les membres du parti libéral qui ont porté devant la cour catholique de Rome les griefs dont ils se plaignaient.

Je ne veux pas dire davantage sur ce sujet. Je vois que le parti tory veut ressusciter la question des écoles du Manitoba.

Je suis prêt à rencontrer mes adversaires sur ce terrain comme sur tous les autres. (Applaudissements prolongés.)

Après quelques autres remarques sir Wilfrid a repris son siège au milieu d'une véritable ovation de la part de ses amis. Durant plusieurs minutes, des applaudissements frénétiques se firent entendre.

RESUME

Des travaux de la derniere Session du Parlement Provincial.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant pour les populations de nos campagnes de connaître le résultat des travaux de la dernière session.

Nous avons dû nous contenter d'une simple énumération, il nous aurait fallu un volume pour développer l'ensemble des lois et décrets votés.

Voici quels sont ces décrets :

Pour amender l'acte de la preuve au Manitoba.

—

Pour amender l'acte spécial d'arpentage.

—

Amendement à l'acte concernant le grand sceau du Manitoba.

—

Amendement à la loi sur le drainage des terrains.

—

Amendement à la loi sur les aliénés.

Amendement à la loi d'assurance mutuelle contre l'incendie.

—

Amendement à la loi autorisant les changements de noms des Compagnies incorporées.

—

Amendement à la loi des serments.

—

Amendement à la loi de cancellation des plans.

—

Amendement à la loi sur la propriété immobilière.

Cet amendement a pour but de réduire le prix des titres Torrens obtenus par vente pour taxes; il facilite les transactions sur les propriétés de cette catégorie ayant été payées moins de $200.

—

Amendement à la loi sur les évaluations de taxes.

Cet amendement fixe l'évaluation des propriétés au deuxième trimestre de chaque année au lieu du premier, pour permettre de mieux juger de la valeur du terrain. Le terme fixé pour profiter du décompte de 10 % pour paiement avancé des taxes est fixé au 30 novembre au lieu du 31 décembre.

—

Amendement à la loi sur les licences de boissons.

Le changement appporté consiste en ceci que durant les heures de vente prohibée, les écrans et rideaux doivent être enlevés des fenêtres des bars. Les pouvoirs des constables sont également augmentés en vue de leur permettre de découvrir les fraudes.

—

Amendement à la loi concernant le village de Gladstone.

—

Amendement à la loi sur les écoles publiques.

—

Amendement à la loi sur la société d'agriculture.

—

Amendement à la loi sur les saisies-exécutions.

—

Amendement à la loi corcernant l'assurance sur la vie en faveur des veuves et des enfants.

—

Loi pour incorporer le chemin de fer Winnipeg et Saint Andrews Rapides.

Cette compagnie est autorisée à exploiter un chemin de fer entre Winnipeg et St-André, et aussi à posséder des bateaux à vapeur sur la rivière Rouge et le Lac Winnipeg.

—

Loi pour incorporer l'institut d'éducation, Mennonite.

—

Loi pour assurer la protection des enfants sous dépendance et négligés.

Cette loi prévoit à ce que les enfants sous puissance de parents ou de tuteurs ou de l'assistance publique puissent être retirés des mains des susdits, lorsqu'ils sont négligés par eux. Les juges et officiers de police ont droit de les placer dans un asile d'enfants ou entre les mains d'autres personnes qualifiées.

Des fonds ont été votés pour assurer un établissement central à Winnipeg.

—

Amendement à la loi sur les gratifications pour destruction des loups.

La gratification est portée à $1.00 au lieu de $2.00 par tête.

—

Loi pour assurer une meilleure observation du dimanche.

Cette loi défend tout travail autre que ceux d'une absolue nécessité ou dans un but de charité.

La loi défend également tout amusement soit dans des maisons soit dehors pour lesquels on fait payer un droit d'entrée, ou qui profitent aux joueurs.

—

Loi concernant le chemin de fer de Winnipeg à Fort Alexandre.

Loi coneernant ler arrières boutiques.

—

Amendement à la loi sur la charité.

Le gouvernement n'aura à payer l'allocation de $37\frac{3}{4}$ cents par jour aux hôpitaux que pour les seuls patients domiciliés dans la province.

—

Extension accordée à certaines lois concernant les compagnies d'assurance.

—

Amendement à la loi de l'assemblée législative.

Cet amendement réduit l'indemnité annuelle des députés de $600 à $500.

—

Amendement à la loi d'assurance municipale contre la grêle.

—

Amendement à la loi concernant l'hôpital général de Brandon.

—

Loi pour conférer des pouvoirs spéciaux aux exécuteurs testamentaires de feu A. McIntyre.

—

Amendement à la loi concernant les compensations aux familles des personnes tuées par accident.

—

Amendement à l'acte concernant l'association de l'Exposition industrielle de Winnipeg.

—

Loi incorporant la compagnie du Canada Central, d'assurance contre l'incendie.

—

Amendement à la loi des chemins de fer du Manitoba.

—

Amendement à la loi sur les associations étrangères.

—

Loi concernant la compagnie Western Loan and Trust.

—

Loi concernant les allocations aux chemins de fer.

Cette loi prévoit la construction de 140 milles de chemin de fer en prolongement de la ligne du Lac Dauphin ; la construction de 80 milles de voie ferrée dans une direction Sud-Est partant de Winnipeg et allant en un point du Lac Whitemouth, comme partie d'une ligne rejoignant le Lac Supérieur.

L'allocation consentie par le gouvernement est la garantie à la compagnie pour 30 ans d'un intérêt de 4 %, à raison de $8,000 par mille. Le gouvernement a le mortgage sur la voie et le matériel de la compagnie.

—

Amendement à la loi sur les mauvaises herbes.

—

Loi concernant l'allocation au Manitoba et Northern Pacific Railway — pour la construction d'un embranchement allant de Belmont à Hartney.

—

Loi concernant le statut 179 de la municipalité d'Assiniboia.

—

Loi autorisant la ville de Winnipeg à construire et exploiter un système d'aqueduc.

—

Loi pour amendement à la loi des Ecoles.

—

Amendement à la loi sur les nantissements d'ouvriers.

—

Amendement à la loi de protection de la chasse.

L'ouverture de la chasse aux poules de prairie est fixée au 1er octobre, et la fermeture au 15 novembre.

Aucun chasseur ne peut tuer plus de 20 poules de prairie dans un seul jour et pas plus de 100 pour toute la saison.

Personne n'a droit d'avoir aucune poule de prairie en sa possession 15 jours après la fermeture de la chasse.

La chasse aux rats musqués est prohibée du 1er mai au 1er décembre.

Il est défendu de tuer aucun castor.

A l'expiration de la loi défendant la chasse aux chevreuils, c'est-à-dire à partir du 1er octobre 1898 il sera défendu de tuer plus de 2 chevreuils par personne pour la saison.

—

Amendement à la loi du Banc de la Reine.

—

Amendement à la loi sur les cours de Comté.

—

Loi autorisant les municipalités à se servir dans les élections des machines MacDonald.

—

Amendement à la loi sur les édifices au Manitoba.

—

Amendement à la loi médicale.

—

Amendement à la loi sur les Conduits d'eau de Brandon.

—

Amendement à la la loi municipale.

Les conseillers seront disqualifiés pour félonie, crimes, etc.

La première réunion des conseils aura lieu à 10 heures du matin au lieu de midi.

Les municipalités sont autorisées à posséder des terrains en dehors de leurs limites, à posséder des carrières.

Elles peuvent fixer les chemins à suivre par les bicycles, et y empêcher tout autre passage.

Elles peuvent faire abattre ou réparer les bâtisses qui deviennent dangereuses.

Elles peuvent règlementer le poids du pain.

Les courses de chevaux sont défendues sur le milieu des routes. Toutes les sleighs devront être munies de sonnettes.

—

Les habitants de notre Province verront par ce simple résumé que le gouvernement actuel ne perd point son temps et travaille de son mieux au bien-être de la Province.

Il faut regretter que les députés canadiens-français de notre Province ne figurent que pour une bien faible part dans le travail si fécond de la dernière législature. Ce n'est point avec de tels hommes que l'Elément Canadien-Français s'assurera la part d'influence à laquelle il a droit.

Saint - Malo, de Manitoba.

PAR G. GUÈNEBAULT.

—

[Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs quelques extraits d'une œuvre charmante et pleine d'intérêt que Monsieur G. Guènebault compte publier prochainement.

Notre seul regret est de ne pouvoir la citer en entier].

"Saint-Malo est un charmant village, longé par une jolie rivière dont les méandres sans nombre et les bords, tantôt escarpés, tantôt offrant de mignonnes criques où foisonnent les plantes les plus variées, rendent très-pittoresques. Que de bonnes baignades, que de nombreux plongeons, j'ai pris dans ces eaux limpides qui coulent sur un lit de sable. Il y a dix ou douze ans, quelques maisons seulement, de ces fortes maisons en arbres équarris à grands coups de hache, et joints avec de la terre, s'échelonnaient de quart de mille en quart de mille, les gens venus avec presque rien, et de nombreuses familles, travaillaient ferme pour vivre n'ayant bien souvent pour labourer qu'une paire de bœufs; pour aller au village le plus proche, à 9 milles, qu'une charrette grossière; mais le sol était bon, les pâturages nombreux, les terres se donnaient; sur le récit fait par les premiers arrivés, d'autres vinrent, les familles s'unirent, firent souche, les enfants poussèrent, et, le progrès aidant, de ces quelques familles pauvres, mais laborieuses, sortit le charmant village de St-Malo.

Que de changements en douze ans! Sur le parcours de plus d'un mille, l'on voit de coquettes maisons; aux arbres grossièrement équarris, ont succédé les belles planches; le chaume des toitures s'est vu remplacé par de légers bardeaux; les combles se sont agrandis; les fenêtres multipliées; devant, ou à côté, de chaque demeure l'on peut admirer de jolis jardins où l'agréable coudoie l'utile; dans les champs les troupeaux ont succédé aux rares animaux qui s'y prélassaient jadis; plus de bœufs pour labourer, des chevaux; plus de pauvres faulx pour abattre le blé ou l'herbe, des binders et des faucheuses; plus de mains jetant à la volée la semence, des semeuses; plus de fléaux pour battre le grain, des machines à vapeur; le progrès partout dans les demeures, dans les champs; sur les chemins plus de charrettes, de belles voitures et dans ces voitures, de rieuses filles mignonnement coiffées, aux robes voyantes, escortées de joyeux garçons avec des faux-cols qui n'en finissent plus, des cravates sang-de-bœuf, des chapeaux à la casse-tout, cigares aux lèvres, bagues aux doigts, gants clairs aux mains."

Parlant de l'église l'auteur nous la dépeint.

"Maintenant, grâce à la générosité de tous, tout en haut du village, sur une éminence sableuse, dominant les maisons environnantes se dresse une Eglise aux couleurs joyeuses, surmontée d'une grande croix qui semble bénir les plaines qui se déroulent devant elle.

Le curé actuel, un Français, M. l'abbé Noret est un homme vaillant, laborieux qu'aucune fatigue n'arrête, il semble lui aussi n'avoir qu'un but, contribuer de toutes ses forces au développement intellectuel et moral de sa paroisse.

A une église il faut une cloche; la cloche tant désirée fut achetée. Une belle cloche, ma foi. On la hissa sur un échafaudage en madriers solides, et, un dimanche après-midi, l'archevêque de Saint-Boniface vint la baptiser.

Elle eut un double baptême, la pauvrette, car ce jour-là, la pluie fit des siennes. Je vois encore l'arrivée du prélat escorté d'une trentaine de cavaliers trempés comme des soupes, mais galopant quand même joyeusement, dans la boue qui jaillissait ferme sous les sabots de leurs montures. Cette cérémonie imposante et belle, m'inspira ces quelques vers que je me permets de reproduire ici:

Hauts les cœurs et les pavillons
Tintez, joyeux carillons,
Voici Messire
Langevin de par Dieu, prélat
Mitré, crossé, vivat! Hourra!
Oyez-le dire:

"Salut, je vous bénis mes fils
Bons et méchants, grands et petits
Je suis le père
Que l'Auguste Vieillard et Roi
Et Pape, arbitre de la foi,
Que l'on vénère
Vous donne pour guider vos pas
Craintifs qui veulent d'ici-bas
Gagner ce monde,
Où règne l'idéal bonheur
Car là, de toute sa spendeur
Dieu vous inonde!
Je viens bénir aussi l'enfant
De votre village naissant,
Où tout prospère,
Baby d'airain dont les deux noms
"Ave Maria" sont: prions
La Bonne Mère!
Chaque jour il vous redira
"Sois bon, pieux, jamais ingrat,
Ni malhonnête."
Il faudra même que parfois
Qu'à votre âme dise sa voix:
"Sois toujours prêtc!"
Cloche au nom du Père et du Fils
De l'Esprit-Saint je te bénis,
Je te baptise.
Devant marraines et parrains,
Je te confie entre leurs mains,
Garde l'Eglise.
"Ave Maria" sont tes noms,
Redis-les dans tes carillons
C'est la prière
De celui qui garde en son cœur
La Confiance au vrai Bonheur
Chrétien sincère!

Je veux maintenant parler un peu des fondateurs de cette paroisse, des Vieux, comme on les nomme aujourd'hui, quoique le travail et les années ne leur aient rien enlevé de leur vigueur.

Voici d'abord le père Malo à la carrure large, aux mains massives, dont la figure énergique s'éclaire de deux yeux malins comme nos bons Normands en possèdent, et pardessus ces yeux, une paire de sourcils que Jupiter eut enviés, pour faire trembler l'Olympe lorsque les Dieux étaient par trop folichons et voulaient lui souffler ses belles. Venu avec presque rien dans le pays, il a su par son activité, par son travail, devenir l'un des habitants les plus aisés de la paroisse, après avoir installé sa nombreuse famille dont les demeures forment un peti village à elles seules.

Son compagnon de pionnage, M. Bourgeois n'a pas moins de mérite; c'est un fin matois qu'a plus d'une histoire dans son sac; tous ses enfants sont propriétaires de bonnes terres, il vit tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, étant veuf, sa passion est la chasse au loup, pas un, mieux que lui, ne sait les "tirer dans la gueule," c'est l'expression dont il se sert pour dire qu'il les prend avec des boulettes. Malgré l'âge il est toujours joyeux.

Je ne passerai pas sous silence les Saltel venus du bon pays d'Auvergne, il y a plusieurs années. Nombreux, ils ont su par leur constante énergie devenir propriétaires d'une terre et de nombreux animaux.

Le père est un brave homme dont les ans n'ont pas altéré la verdeur; il a gardé toutes les habitudes prises au pays natal, son langage n'a pas changé et, c'est curieux de lui entendre raconter avec son fort accent d'Auvergnat, les histoires du temps passé.

Voilà, en quelques pages, la description de Saint-Malo du Manitoba qui, malgré les éléments divers qui le composent, n'en est pas moins un village où chacun vit en bonne intelligence, où l'on ne craint pas d'essuyer un refus lorsqu'on a besoin des services de son voisin. Encore quelques années et nous verrons de chaque côté de l'unique mais magnifique allée qui le traverse, de nombreuses et jolies maisons que rempliront de leur franche gaieté les rejetons des neveux ou petits neveux de ceux qui les premiers ici ont prouvé qu'avec de l'entente et du travail l'on peut arriver à de très bons résultats."

GUÈNEBAULT.

LE MOMENT PROPICE

Quel singulier constraste, et combien réjouissant pour nous, le Canada offre à l'heure actuelle avec la presque totalité de l'Univers!

Nos voisins sont lancés dans une guerre tout probablement longue et à coup sur onéreuse; leur industrie aura forcément à souffrir et des entraves apportées à la liberté du commerce, et aussi du manque de bras; en tout cas les sommes énormes dépensées en coups de canon ou de fusils sont autant de subsides perdus pour le développement de l'industrie, du commerce où plus simplement pour l'amélioration à l'intérieur.

L'Europe elle aussi parait se préparer au branle-bas de combat et tandis que parmi les nations les unes se montrent les dents, les autres ont fort à faire pour maintenir l'ordre chez elles et défendre le gouvernement établi.

Partout l'on prévoit la possibilité d'une disette, de blé, et les plus mal partagés en souffrent déjà; En Afrique depuis le Transvaal jusqu'à l'Egypte, au Niger, comme en Abyssinie, partout des motif de disputte, des germes de discorde; En Asie la situation est pire encore, et l'Amérique du Sud elle même n'est pas sans être violemment secouée par l'écho des coups de canon de Cuba ou des Phillipines.

Seul ou presque seul sur la surface du Globe, le Canada à l'abri de toutes ces commotions travaille tranquillement et sans discontinuer à l'accroissement de sa prospérité, au développement de son commerce, de son agriculture, de son industrie.

L'Emigration afflue dans ses immenses provinces et en longues théories, les peuples déversent incessamment sur ses bords, le contingent de tous les braves gens soucieux de fuir des calamités trop faciles à prévoir; et comme en un refuge assuré, asile de la paix et de la liberté, tous ces malheureux s'exaltent et s'attendrissent à l'idée de ce nouvel Eden; c'est la terre promise, le pays de Chanaan, où dans l'absolue tranquillité, l'homme actif et travailleur tout entier à son œuvre de civilisation jouit sans conteste du plus grand bien dont puisse jouir l'humanité—La Paix—Jamais encore le Canada n'a vu pareille prospérité, jamais efforts plus grands n'ont été faits pour assurer le complet développement de ses ressources.

Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest en particulier, prennent à l'heure actuelle un essor merveilleux, et sous l'impulsion vigoureuse de gouvernements habiles et dévoués au bien du pays, la prospérité est générale.

Pour satisfaire l'énorme immigration qui afflue l'on s'efforce d'ouvrir chaque année des territoires nouveau, et ce printemps l'effort dans ce sens est considérable.

C'est d'abord le chemin de fer du Sud-Est qui traverse une contrée merveilleusement fertile et propice à la colonisation; L'existence d'importantes poroisses dans cette région est un avantage de plus aux nouveaux colons. Lorette, St-Anne des Chênes, la Broquerie vont prendre un essort énorme et les nouveaux arrivants qui se fixeront dans le voisinage de ces paroisses profiteront des progrès réalisés par les anciens. Plus loin, sur le parcours de la ligne les homesteads abondent, la forêt avec ses ressources multiples est un champ merveilleux pour le colon qui arrive sans aucun capital, et il n'est pas temeraire d'affirmer pour quiconque connait cette contrée et la nature de son sol, que les mines abondent et que avant longtemps des établissements prospères jalonneront le pays.

Cette partie de la Province située entre Ontario la frontière américaine et la rivière Rouge est certainement l'une des plus avantageuses à tous les points de vue, et sans aucun doute avant quelques années une ville importante s'élevera le long du lac des Bois.

D'autre part le prolongement de la ligne du Lac Dauphin est destiné à ouvrir à la colonisation des contrées merveilleusement fertiles. La vallée de la rivière aux Cygnes en particulier est bien connue par tous les vieux voyageurs et jouit d'une réputation exceptionnelle; elle n'est pas seule d'ailleurs et la prospérité si rapide du Lac Dauphin et des colonies environnantes est un exemple frappant de l'avenir qui attend toute cette contrée.

Le Nord-Ouest lui aussi marche à pas de géants; le mouvement d'emigration sur le Klondyke à amené à Edmonton, à Prince Albert une foule énorme; le commerce a pris une extension considérable et ce mouvement ascendant ne fera que continuer pour plusieurs raisons.

Si la poussée vers le Klondyke continue, les deux villes Edmonton et Prince Albert, têtes des chemins les plus commodes et les plus économiques pour se rendre aux champs aurifères vont devenir les deux grands entrepôts de ces contrées.

D'autre part il se dessine un autre mouvement non moins important qui a pour but les contrées aurifères de la rivière la Paix, de la rivière aux Liards etc., contrées qui en outre de la présence du précieux minerai ont l'avantage d'être exceptionnellement fertiles et propices à la colonisation.

De sorte que de toutes façons le développement de la région du Nord-Ouest qui longe la Saskatchewan est appelée au plus brillant avenir.

Nous serions heureux de voir nos compatriotes des Etats-Unis profiter de ces avantages et se fixer dans ces régions avant que l'affluence ininterrompe de l'émigration Européenne ne s'en soit emparé.

D'autant que la population Canadienne, Française, ou Belge forme le plus gros contingent de ces diverses régions et nos compatriotes se trouveraient au milieu de gens de leur race, de leur croyance, de leur langue.

Mais il est de notre devoir de leur crier.

"Dépechez vous de venir, si vous ne voulez-pas voir les meilleures places prises, au train dont vontles choses, cela ne tardera guere.

—

La flatterie finit par gâter le cœur, comme le sucre finit par gâter les dents.

—

J'aimerais mieux avoir affaire à un lion qu'à mille rats.

—

L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 26 MAI, 1898

NOTRE NUMÉRO SPÉCIAL d'aujourd'hui est tout d'abord un respectueux hommage envers notre TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE puis aussi un témoignage de notre gratitude envers nos concitoyens du Manitoba qui n'ont cessé de nous prodiguer leurs sympathies et leurs encouragements.

L'accueil si bienveillant fait à L'ÉCHO DE MANITOBA par la presse des autres provinces du Canada nous est aussi un légitime sujet de fierté.

La réunion de ces sympathies prouve en effet que nos efforts pour faire triompher la noble cause de la Justice et de la Vérité, ne sont point restés infructueux, notre seule ambition est de contribuer à la réalisation complète de l'œuvre que poursuivent avec tant de succès Sir Wilfrid Laurier et ses collègues;

" Le développement intellectuel et matériel de Notre Patrie."

Nous avons donc lieu de nous féliciter hautement de l'initiative que nous avons prise, en dépit des hésitations et des atermoiements des timides et des timorés toujours soucieux de ménager les influences les plus opposées.

Nous n'avions en vue que le bien seul de notre parti auquel d'après nous est intimement lié l'avenir et l'intérêt de notre patrie, et c'est pour défendre les principes fondamentaux de ce parti, pour le mettre à l'abri de toute compromission que nous sommes descendus dans l'arène, ayant fait à l'avance, le sacrifice de nos intérêts les plus chers.

Grâce à Dieu, le succès a dépassé nos espérances et nous nous en réjouissons pour l'avenir du parti libéral dans notre Province, et la défense sacrée de nos droits.

Nous continuerons comme par le passé à suivre notre devise

TOUT DROIT.

LE SYNDICAT JUDAS & Co.

CA SURNAGE.

Si, ce qui d'ailleurs est peu probable, quelqu'un avait pu conserver le moindre doute sur les intentions secrètes du *Manitoba* son ineffable article du 18 mai suffirait à dissiper toute illusion.

En vérité, on n'est pas plus naïf et jamais nous n'aurions osé espérer pareil aveu, pareille déclaration de principes.

Il fallait toute la candeur de la jeunesse pour écrire ainsi à cœur ouvert; et ce qui pourrait paraître cynique à première vue, n'est simplement que naïf, terriblement naïf.

Mais citons, car ici comme chez Nicollet c'est tellement surprenant qu'il faut le voir pour y croire.

" Elle (la question scolaire) vient " de se discuter aux Communes.

" De cette discussion nous ne di- " rons pas tous les détails. C'est " plutôt *le fait* de la discussion que " nous voulons signaler.

" Il montre que nos droits inspi- " rent encore ' de l'intérêt.' Cela " peut être vexant pour quelques- " uns, mais c'est *consolant* pour " nous.

" La *question surnage*. Cela " nous suffit pour le moment."

Nous avons souligné les plus belles fleurs de ce bouquet.

Croyez-vous possible d'avouer plus franchement la préoccupation intime et méprisable de tous ces gens-là.

La question surnage.

Toute l'agitation actuelle, toute la campagne odieuse des Landry, des Bergeron et de leurs comparses obscurs, sont ainsi admirablement définies et appréciées par l'organe officiel de la coterie inspiratrice de la question dite des Ecoles.

La question surnage.

C'est le cri du cœur, de gens angoissés par les résultats acquis depuis quelques mois; désespérés par les concessions accordées et acceptées de part et d'autre.

La question surnage.

Vous pourrez donc, braves gens, continuer votre petite cuisine, et la petite marmite conservatrice pourra bouillir tout doucement sur le feu du fanatisme attisé par le souffle de l'intérêt politique.

La question surnage. C'est consolant.

Nous n'en doutons pas, braves gens, car, vous savez bien qu'une fois la paix signée, il ne vous restera plus qu'à disparaître, au lieu de surnager il vous faudra faire le plongeon.

Pauvre *Manitoba*, il lui faudrait reprendre son vieux train-train de bulletin météorologique!

Comme l'on comprend bien que toute leur attention soit concentrée sur *le fait* de la discussion.

Ce qu'on dit importe peu, la seule chose à considérer c'est *le fait* d'avoir discuté.

Par exemple où *Le Manitoba* dépasse toutes les bornes de la naïveté c'est lorsqu'il se glorifie de "l'intérêt" que lui portent M. Bergeron et consors.

Cet intérêt-là, est d'un ordre si manifestement bas, qu'il faut être inconscient pour s'y tromper.

Mettez-vous bien une fois pour toutes dans la cervelle cet axiome, braves gens du *Manitoba*, Messieurs Bergeron, Landry, LaRivière, Bernier, tout le syndicat de Judas, travaillent purement et simplement dans leur propre intérêt, pour se faire du capital politique.

Ne vous illusionnez pas sur vos alliés d'hier, ils sont en réalité vos ennemis de demain.

Si la Question des Ecoles surnage, c'est à la façon d'une outre gonflée de vent et le soleil du grand jour qui se lève la fera éclater comme une de ces vessies dont s'amusent nos enfants.

Ce n'est point cette épave qui vous empêchera de vous noyer.

M. LaRIVIERE, M. P.

Monsieur LaRivière est sorti l'autre jour de son long hibernage parlementaire et *Le Manitoba* nous apprend que son discours "a été vigoureux et fort documenté."

Chacun sait que la constitution de M. LaRivière lui permet de faire des discours vigoureux, mais pour ce qui est, d'être documenté, c'est autre chose. Les journaux de tous les partis ayant négligé avec un ensemble parfait d'analyser le discours du député de Provencher; nous attendrons la publication du —Hansard—pour l'apprécier.

En voilà encore un qui surnage en vertu de son vide absolu, à moins que ce ne soit en raison de son déplacement de volume anormal.

Mais ses exercices de natation pourraient bien être à jamais interrompus aux prochaines élections.

Le peuple est las de nommer des députés qui sont simplement des non-valeurs à la remorque des coteries fanatico-politiques.

Il estime à bon droit que ses représentants ont pour unique mission de s'occuper de ses intérêts et non de ceux de factions plus ou moins avouables.

" La Presse."

Pascal de *La Presse* se bat les flancs, 6 grandes colonnes durant, dans le but de chercher pouille à la politique de Sir Wilfrid Laurier, sur la Question des Ecoles.

Il cite l'un après l'autre les différents documents produits par M. Bergeron, et ses commentaires d'une valeur démonstrative douteuse, se résument en cette affirmation: "C'est faux, archi-faux."

Comme preuve c'est insuffisant, vous l'avouerez, et malgré l'indépendance politique bien connue de Pascal? ses dénégations ne suffisent point pour contre-balancer les affirmations de notre Premier.

En voilà un qui ne surnage pas dans ses 6 colonnes; il barbotte tant qu'il peut, on dirait un homme qui se noie.

Pauvre homme, voilà le danger de naviguer sur un vieux bateau tout disloqué.

Sa conclusion est un appel au peuple; c'est la ritournelle habituelle.

"C'est le peuple qui est notre maître," s'écrit-il.

Mais, sapristi alors, de quel droit les Bergerons, les Landry et le reste de l'odieuse coterie viennent-ils nous débiter leurs sornettes?

Le peuple du Manitoba veut la paix sur la Question des Ecoles; que tous ces politicaillons se musèlent.

LE DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER.

Nous publions plus loin le discours remarquable de Sir Wilfrid Laurier en réponse aux insinuations odieuses de M. Bergeron. Nos lecteurs pourront se rendre compte pourquoi *Le Manitoba* ne tient pas à dire les détails de cette séance.

Note de l'Administration.

NOUS SOMMES HEUREUX DE CONSTATER AVEC QUEL EMPRESSEMENT NOTRE DERNIER APPEL A ÉTÉ ENTENDU PAR LES SINCÈRES AMIS DE NOTRE PARTI; C'EST GRACE À CETTE BONNE VOLONTÉ DE LA GRANDE MAJORITÉ DE NOS LECTEURS QUE NOUS DEVONS LA BONNE FORTUNE DE POUVOIR LEUR OFFRIR CE NUMÉRO SPÉCIAL.

IL EN SERA TOUJOURS AINSI, CAR NOUS N'AVONS PAS D'AUTRE BUT QUE L'INTÉRÊT DE NOTRE PARTI ET TOUTES NOS RESSOURCES SERONT ENTIÈREMENT CONSACRÉES À L'AMÉLIORATION DE NOTRE JOURNAL.

NOUS ESPÉRONS DONC QUE CEUX D'ENTRE NOS ABONNÉS QUI N'ONT PU SUIVRE L'EXEMPLE DE LA GRANDE MAJORITÉ VOUDRONT BIEN NOUS AIDER DANS LA NOBLE TÂCHE QUE NOUS POURSUIVONS, EN NOUS ENVOYANT LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT.

IL SERAIT DÉSIRABLE QUE NOTRE FORMAT SOIT DÉSORMAIS CELUI DE NOTRE NUMÉRO D'AUJOURD'HUI, ET POUR Y ARRIVER, NOUS AVONS BESOIN DU CONCOURS DE TOUS NOS AMIS.

NOUS SAVONS QUE DEMANDER LEUR CONCOURS, C'EST L'OBTENIR, ET NOUS LES REMERCIONS À L'AVANCE, DE L'INTÉRÊT QU'ILS VOUDRONT BIEN NOUS TÉMOIGNER.

" LA DEFENSE "

La " Défense " le journal conservateur de Chicoutimi—ne brille pas par la courtoisie; on peut même affirmer qu'elle ignore les notions les plus élémentaires de la bonne éducation; son article intitulé " Déplorable tactique " est une preuve induscutable de ce que nous avançons.

L'auteur de cet article ne pouvait choisir un titre qui qualifiat plus exactement sa propre conduite.

Nous n'avons point à nous occuper du bien fondé des récriminations de la "Défense" au sujet de la Cie. du Lac St. Jean, nous lui laisserons le soin de laver son linge sale en famille, mais nous ne saurions tolérer les insinuations malpropres dont elle s'efforce de salir la colonie étrangère, dans les provinces du Nord-Ouest.

" Les divers gouvernements, dit la " Défense " qui se sont succédés au " pouvoir à Ottawa n'ont jamais " hésité à dépenser sans compter " pour encourager l'émigration dans " notre pays de *l'Ecume des villes* " *Europeennes.* Ils ont réussi à peu- " pler les provinces de l'ouest d'une " *engeance cosmopolite qui consti-* " *tue un element peu enviable* dans " notre population."

De telle paroles portent en elles leur propre condamnation, et pour les faire dignement apprécier, il suffit de les citer.

L'honnêteté et le bon sens en ont fait vite justice.

Nous n'avons qu'un mot à répondre à la "Défense:" comparez les journaux du Bas Canada avec ceux de nos provinces de l'ouest et vous verrez que les crimes horribles dont le récit remplit chaque jour les premiers, sont totalement inconnus parmi cette population que vous représentez comme l'écume des villes européennes.

Ce sont là des faits que nous regretons d'avoir à citer, mais nous ne faisons que nous défendre.

Il nous serait aisé de fournir à la "Défense" au lieu de calomnies, des faits peu recommandables qui ont eu pour théâtre ce même lac St. Jean et auxquels le rédacteur de cet articles n'a peut être pas été étranger.

" Si ce n'est lui c'est donc:—quelqu'un des siens.—

"Mais ce genre depolémique nous répugne absolument, nous avons herreur des malpropretés.

Ce qu'il y a de vrai au fond de tout celà c'est qu'il existe réellement une animosité profonde contre l'émigration Européenne, parmi les cercles dont la "Défense" est le porte parole, et comme l'on n'ose pas prononcer les véritables griefs, l'on cherche à déconsidérer cette population par d'odieuses accusations.

On déteste en certain lieu, *l'independance d'esprit et la culture intellectuelle* d'une partie de la population étrangère, car par là elle reste réfractaire aux doctrines de l'intolérance et du fanatisme.

Et quoiqu'en puisse penser la 'Défense" ces griefs là sont le plus bel éloge qu'on puisse faire à l'immigration européenne et le plus sûr garant de la prospérité de nos Province.

La Paroisse Ste. Theophile de Manitoba

Ma paroisse ressemble à beaucoup d'autres, elle se compose essentiellement d'un certain nombre d'habitants, braves Canayens, bons travailleurs, excellents chrétiens, et grands faiseurs d'enfants; d'un curé brave et excellent homme dont le seul défaut est de s'en trop laisser conter, par quelques notables amis des petits potins, et enfin d'un oracle, grand homme au petit pied Roi, Pape, et quelque chose de plus, de la paroisse.

Je crois bien que ce doit être un peu chez vous, comme chez nous mais à Ste. Théophile, c'est une règle établie qu'une transaction ne saurait être valable, qu'un marché n'est pas définitivement conclu, s'il n'a auparavant reçu la sanction de l'arcopage central et l'aprobation du grand chef in-partibus. C'est là que se font et défont le réputations, là que se prennent les décisions importantes que se décident les naissances et les morts.

Aussi, vous pouvez juger de la stupeur, de l'effroi, de l'indignation, lorsque l'autre matin la nouvelle éclata subitement.

" Monsieur le curé a acheté un cheval; Monsieur le curé l'a dans son étable!"

C'est impossible, répondit l'aréopage, c'est impossible, on n'en a pas parle!

Il fallut bien tout de même se rendre à l'évidence, Monsieur le curé avait bel et bien acheté un cheval;

—Et sans consulter personne! c'est incompréhensible!

—Monsieur le curé s'est, ben sur, fait voler!

Aussitôt l'on va prévenir, Monsieur le Pape, Roi Empereur, et dictateur, on le dépêche à Monsieur le Curé afin de prévenir si c'est possible une pareille atteinte aux droits du peuple!

Tant et si bien qu'à la fin de la journée le pauvre Pasteur découragé, inquiet se décidait à renvoyer le cheval à son ancien maitre.

Mais celui-ci ne voulut rien savoir et ce pauvre Monsieur le curé reprit son cheval, mais depuis ce temps là l'agitation n'est point encore apaisée, et l'on parle à la veillée, de la dissimulation coupable du digne pasteur!

Ça n'empêche pas les bons habitants de labourer, mais les plus malins s'amusent à chanter.

Sur les prés fleuries qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mêne mes chers brebis.

Mme. DÉSHOULIERES.

" SUS AU SENAT "

La Brochure que vient de publier M. Godfroy Langlois et dont il nous a fort aimablement adressé un exemplaire, brochure intitulée. "Sus au Sénat" est mieux qu'un pamphlet politique.

C'est une œuvre qui a sa place marquée dans l'histoire politique du Canada; c'est de plus un livre qui arrive à son heure et vient fort habilement résumer la polémique soulevée dans toute la presse libérale par l'intervention inconstitutionelle du Sénat dans l'affaire du Yukon.

Nous ne pouvons qu'adhérer entièrement aux conclusions de M. Godfroy-Langlois, conclusions qui sont exactement celles que nous avions déjà émises, et nous sommes fort heureux de nous être rencontrés avec lui sur ce terrain.

Nous sommes persuadés que l'œuvre de M. Langlois aura dans le pays le retentissement qu'elle mérite et qu'elle contribuera fortement à éclairer le peuple sur la nécessité de cette Réforme du Sénat Il a droit aux sincères félicitations de tous les honnêtes gens qui placent l'intérêt du pays au dessus de toute autre considération.

A nos Confreres de l'Est.

Nos confrères de l'Est nous font l'insigne honneur de reproduire un assez grand nombre de nos articles, et nous leur en sommes profondément reconnaissants; nous leur demanderons toutefois de bien vouloir en indiquer la provenance et cela non point pour nous, mais pour nous aider dans notre tâche particulièrement difficile, en contribuant ainsi à nous assurer l'autorité qui nous est nécessaire.

Correspondance d'Ottawa.
(Suite)

session n'aurait d'autre résultat que d'assurer au Canada la législation la plus simple, la plus utile, et la plus effective de l'exercice des Franchises, cela seul suffirait à prouver l'utilité de ses travaux. Sans nul doute le Sénat se fera un plaisir d'émasculer cette mesure qui sera portée au crédit du parti libéral par l'électorat, mais alors le pays saura ce qui lui reste à faire pour détruire à jamais ce Sénat irresponsable.

SOCIETES

L'assemblée de l'union métisse St. Joseph de Manitoba aura lieu le 1er de Juin chez M. Jos. St.Germain père. On y fixera la date du picnique.

Comme il y a des questions d'une grand importance a discuter, tous les membres sont priés d'y assister.

CHS. BOSQUET, Sec.
S. ST.-GERMAIN, Prés.

L'assemblée annuelle de La Société de St. Jean Baptiste de Winnipeg est par celle-ci convoquée pour dimanche prochain à 2 heures de l'après midi à l'école des frères de Ste.-Marie. Elections des officiers et autre questions importantes.

H. ROYAL, Prés.
Jos. DUMOUCHEL, Sec.

Assemblee liberale

La grande assemblée libérale francaise tenue le 24 mai a l'Albert Hall est à tous les égards une des plus importantes qui aient eu lieu dans notre Province, non seulement par le nombre considérable des membres de l'Association qui y assistaient, mais encore par suite des décisions qui ont été adoptées.

Les officiers présents étaient: M. William Lagimodière président, E. Guilbaut vice Président, H. Fournier secrétaire, H. Chevrier trésorier.

La grande majorité des délégués de la Province étaint présents, nous ne pouvons les nommer tous. Après s'être constitué en Assemblé Générale, tous les membres présents ont pris part à la discussion de la constitution présentée; et après une étude consciencieuse des différents articles, ayant donné lieu à quelques amendements, l'ensemble de la constitution a été voté à l'unanimité.

Il fut ensuite procédé a l'étude de différentes mesures d'organisation, parmi lesquelles la plus importante fut sans contredit de savoir s'il était de l'interêt du parti de reconnaitre un organe officiel de l'association.

Tous les membres présent furent unanimes à proclamer les résultats surprenants obtenus par "l'Echo de Manitoba" et l'excellence de la ligne de conduite suivie par ce journal.

"Un petit journal, a dit l'un des délégués, publié depuis quelques mois à peine est arrivé en ce court espace de temps à ce résultat surprenant, de reduire un journal dont l'existance remonte à 20 années et qui est soutenu par un parti jadis puissant et considérable, à n'être plus qu'une sorte de Bulletin de collège, sans aucune autorité."

Le résultat de la discussion a été de laisser au Bureau d'Administration de l'Association le soin de prendre les mesures qu'il conviendra.

L'entente parfaite de tous les membres de cette réunion est un gage précieux des résultats qu'il nous est permis d'espérer à bref délai dans l'organisation de nos associations locales.

Le vieillard est un homme qui a diné et qui regarde les autres manger.

Il ne faut pas se servir de mots qui soient plus grands que les choses.



Nord-Ouest Canadien.

Reglement des Homesteads

Toute section No pair, des terres de la Couronne non affectées et non réservées, excepté les No. 8 et 26 pourront etre pris en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees

L'entrée peut être faite personnellement a l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'interieur à Ottawa, ou au Commissaire d'immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulière est de $10. pour tout terrain déja occupé, il sera chargé $5. ou $10. de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a remplir

Culture et residence pendant 3 ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant plus de 6 mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice 6 mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne à Ottawa de l'intention de faire application pour la patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance soront données pour trouver les terrains désignés et informations completes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minière ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secretaire du Departement de l'interieur à Ottawa ou au Commissaire de l'immigration à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Deputé Ministre de l'Interieur.

N.B. A part les terrains ci haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les differents Cie. de chemin de fer ou des Sociétés particulières.

Noce.

L'événement de la semaine à Saint-Boniface a été le mariage de M. Joseph T. Lévêque avec Melle Annie Genthon.

La cérémonie a eu lieu en grande solennité à la cathédrale de Saint-Boniface, au milieu d'une assistance des plus nombreuse et des plus choisies. La mariée était conduite par M. William Lagimodière, le sympathique Président de l'Association Libérale Française; M. J. Arthur Lévêque, Agent des Sauvages, accompagnait son fils.

La demoiselle d'honneur, Melle Lavallée, avait pour cavalier-servant M. Pierre Lévêque.

Le soir eut lieu une grande réception, à laquelle assistèrent les nombreux amis des deux familles; l'accueil si gracieux et affable de M. Lévêque fit paraître trop courtes les heures passées en sa compagnie et celle des jeunes mariés.

Nous présentons nos vœux et nos compliments au jeune ménage.

Notes de l'Administration.

Nous rappelons à nos abonnés que nous tenons à leur disposition un service de renseignements, sur toute question de droit et aussi sur tout ce qui touche à la médecine vétérinaire.

RELIGION ET PATRIE

Nous constatons avec plaisir, le grand retentissement du sermon prononcé Dimanche à la cathédrale St. Paul de New-York par Monseigneur Ireland.

L'éloquent prédicateur après avoir développé l'épitre de St. Pierre dans sa partie qui a trait à la conduite des chrétiens vis-à-vis du gouvernement, et en avoir tiré des conclusions pratiques pour la situation actuelle, après avoir déploré la triste nécessité de verser le sang, explique la conduite tenue par le St.-Père et montre la constante et unique préocupation du Pape de prévenir la guerre.

Ce sermon est d'un effet réconfortant, après le manifeste des Evêques dont nous avons entretenu nos lecteurs la semaine dernière, et nous sommes heureux d'avoir à proclamer l'éloquence et la correction chrétienne et sociale du discours de Mgr Ireland.

Nos évêques américains s'entendent mieux aux sermons qu'aux proclamations, personne n'en sera surpris; il est à désirer qu'ils en soient eux mêmes, convaincus, pour le plus grand bien de la chrétienté.

RAPATRIEMEMT

des Canadiens-Francais des Etats.

Les deux rapports que nous publions dans ce numéro, sont une preuve du sentiment prononcé qui porte les Canadiens-Français des Etats-Unis à retourner au Canada.

Les délégués du Michigan, comme ceux du Kansas sont unanimes à appiécier les avantages immenses qu'offrent les différents centres de l'Ouest Canadien.

D'ailleurs le grand nombre de nos compatriotes venus depuis ce printemps des Etats-Unis, atteste mieux que tout ce qu'on en pourrait dire la réalité du mouvement actuel.

Nous ne pouvons qu'applaudir de tout cœur, et encourager de toutes nos forces au retour de ces frères; ils pourront se convaincre à leur arrivée parmi nous que l'absence n'a nullement détruit les liens vivaces qui doivent exister et existeront toujours entre gens de la même race, ils seront accueillis comme des parents longtemps absents, et dont la présence réveille en de joyeuses manifestations, les tendresses latentes.

Et croyez bien qu'en cela, le plaisir de la réunion n'est point notre seul mobile, il s'y joint un sentiment beaucoup plus élevé; la conviction profonde que le retour de ces exilés, dans la patrie bien-aimée est un gage certain de leur prospérité et aussi à un point de vue plus élevé encore, une espérance des heureuses destinées de la race.

Est-il nécessaire de s'étendre longuement sur les avantages indiscutables qu'assure aux nombreuses familles canadiennes l'établissement au Manitoba, ou aux Territoires du Nord-Ouest.

Nos compatriotes savent parfaitement que le temps est passé des gros salaires dans l'industrie américaine; la terrible concurrence qui force le producteur à rivaliser de bon marché sous peine de déchéance ne permet plus d'espérer revoir jamais les gages élevés, dont le fallacieux mirage a été si préjudiciable à beaucoup des nôtres.

Nos compatriotes des Etats, savent par expérience, les funestes conséquences sanitaires du travail dans les manufactures, et leurs poumons aspirent à se remplir de l'air vivifiant de nos prairies.

Ils savent aussi, qu'après avoir travaillé pendant de longues années, l'ouvrier de fabrique se trouve chaque jour à la merci d'un accident, d'une grève, de milles circonstances fâcheuses qui le réduiront lui et sa famille à la misère, la misère sinistre des villes et il se dit à juste raison que le cultivateur est à l'abri de ces calamités-là; la maladie du chef de la famille n'empêche point la récolte de pousser, le troupeau de rapporter, et le travail sur la terre est une sorte de rente que Dieu et la nature servent généreusement au fermier actif et prévoyant.

A la ville, c'est pour la plupart l'existence au jour le jour, sans avenir, sans possibilité de s'élever, de se créer une situation assurée; à la campagne au contraire, sous le ciel radieux et sain du Canada, c'est pour quiconque veut travailler, la certitude non-seulement de l'aisance, mais encore de l'avenir pour la famille entière.

Les chefs de familles savent aussi que leurs jeunesses n'ont pas grand'chose à gagner la plupart du temps et beaucoup à perdre dans cette cohabitation malsaine de l'usine, dans ces fréquentations incontrôlables de chaque jour, et leur conscience leur crie de soustraire ces jeunesses aux mauvais exemples. Le travail bienfaisant des champs est aussi salutaire à l'âme qu'au corps.

Il est encore d'autres considérations à développer, dont l'importance capitale n'échappera pas aux yeux des gens sensés.

Les Etats-Unis sont engagés à l'heure actuelle dans une lutte dont les conséquences inévitables, quelqu'en soit le résultat, seront une augmentation considérable des impôts, augmentation qui peut encore s'aggraver de la nécessité où ils se trouveront à l'issue de cette guerre, d'augmenter d'une façon sensible leur armée et leur marine.

Il en résultera à coup sûr pour l'ouvrier des ville un surcroit de charges pénibles.

Nous ne voudrions point ici donner lieu à aucune équivoque, et prêter le flanc à des accusations absolument contraires à nos intentions.

Ceux de nos compatriotes qui s'étant fait naturaliser, sont devenus des citoyens américains doivent subir les conséquences de leur acte fait de bonne volonté; ce n'est point nous qui leur conseillerons de déserter leurs devoirs. S'ils ont cru profitable pour leurs intérêts de changer de nationalité, il n'est que juste qu'ils en subissent entièrement les conséquences, et ils mériteraient le blâme des honnêtes gens s'ils trahissaient leurs devoirs, quand leur pays d'adoption a besoin de leur concours.

Nous ne nous occupons ici que des Canadiens, restés Canadiens (et c'est l'immense majorité); ceux-là sont de simples voyageurs à la recherche de certains avantages; en venant aux Etats pour profiter des salaires, ils ne sont tenus à aucune reconnaissance particulière; n'ont-ils point donné en échange, leur temps, leur travail, et les appréciations des économistes américains prouvent nettement que leur travail mérite pleinement les salaires qu'ils obtenaient.

Il ne faut point mêler des sentiments absolument faux à une situation bien nette. Donnant, donnant, et une fois le marché honnêtement rempli les deux parties ne sont tenues à aucune reconnaissance l'une envers l'autre.

A cette classe d'émigrants nous dirons donc: Dépêchez-vous de venir nous rejoindre, c'est votre intérêt et celui de vos familles.

J'ajouterais, c'est aussi votre devoir, car de même qu'un citoyen américain se doit à la République, de même un Canadien se doit à sa patrie, et en plus de la patrie le Canadien-Français se doit aussi à sa race, à sa religion.

Or jamais notre Patrie, jamais notre race, n'ont eu plus besoin de concours de tous les citoyens canadiens-français.

Ce n'est point outrepasser les droits de la défense que de rappeler les tendances de certains journaux américains, tendances qui ne vont à rien moins qu'à affirmer l'annexion prochaine, inévitable du Canada à la Confédération Nord-Américaine.

Sans attacher à ces manifestations déplacées, une importance plus grande qu'elles ne le méritent, il n'en découle pas moins pour nous la nécessité de serrer nos rangs, de rappeler sous le drapeau, tous les soldats de la grande race française et catholique, pour parer à toute éventualité.

Canadiens, votre intérêt, et votre devoir sont d'accord pour vous dicter la route à suivre; la place ne manque point, et vos fils pourront eux aussi trouver dans nos belles provinces du Manitoba et du Nord-Ouest des domaines où exercer leur amour du travail, leurs qualités intellectuelles. Dieu bénira vos travaux car vous remplirez ainsi un noble et saint devoir, l'amour de la Patrie!

Souvenez-vous que le Canada signifie pour vous:

Race, Religion, Patrie.

Pour Rire.

Les domestiques terribles:

—Monsieur ne peut pas recevoir.

—Il est occupé.

—Oui, monsieur est occupé à battre madame.

Verplumot lit dans son journal qu'une division navale est partie "pour une destination inconnue." Il lit d'autre part que les navires américains sont partis pour une destination également "inconnue."

—Mais, sapristi! s'écrie-t-il, puisque tous ces gens-là ne savent pas où ils vont, il n'y a aucune raison pour qu'ils se rencontrent jamais!

RAPPORT

DES DÉLÉGUÉS ALEXANDRE LOISELLE, JOS. DUBEAU, ED. ROY.

DE SAGINAW, MICHIGAN.

Nous soussignés, Canadiens-Français, délégués du Michigan venus au Canada à l'effet d'examiner les terrains et le climat du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, et de constater les avantages qu'offrent ces différents centres aux colons disposant d'un certain capital aussi bien qu'à ceux n'en ayant point, déclarons ce qui suit:

Qualité des terres

Nous avons trouvé les terres en grande partie couvertes de neige, toutefois celles qui n'avaient pas de neige étaient de bonne qualité.

Ne pouvant pas attendre que la neige soit partie pour choisir des terres, nous avons cherché à nous former une opinion au moyen des produits de la contrée, etc.

Climat.

D'après nos propres remarques, et à en juger par l'état des chemins, l'épaisseur de la neige et le grand nombre de bandes de chevaux et d'autre bétail, qui hivernaient en pleine prairie, nous avons conclu que le temps n'était pas aussi rigoureux qu'on nous l'avait représenté.

Nous avons constaté un temps sec, mais clair. Un fait certain, c'est que nous avons parcouru plus de 300 milles en voiture avec les seuls habits que nous portions au Michigan et sans avoir eu à souffrir du froid.

Rendements

Nous avons causé avec beaucoup d'habitants établis depuis 3 jusqu'à 10 ans et tous se déclarent satisfaits de leur choix.

Leurs granges sont pleines de grains et leurs étables garnies d'animaux, en proportion du temps depuis lequel ils sont établis.

Le rendement du blé est de 30 à 32 minots à l'acre, de 60 minots pour l'avoine et de 40 à 45 pour l'orge.

Les patates ainsi que les choux et en général tout le jardinage viennent en abondance et sont de grosses dimensions.

Elevage

L'élevage des animaux ne coûte presque rien vu l'énorme quantité de foin et de l'étendue du pacage.

Les animaux se vendent un bon prix. Dans l'Aberta nous avons vu quatre chars d'animaux de 3 ans et d'après nos informations le prix de vente était de $35 à 40 par tête.

Différente contrées visitées

Nous avons visité la colonie Alma à la Montagne de l'Orignal, la terre était très bonne; il y a encore quelques homesteads à prendre.

Nous avons également visité les townships 45, 46, 49, 50, 51, 52 53 des rangs 21, 22, 23, 24, 25, dans l'Alberta.

Nous y avons également trouvé des homesteads à prendre à une distance de 10 à 12 milles du chemin de fer.

Il y a également quantité de terres appartenant au chemin de fer Canadien Pacific, au prix de $3 l'acre. Ces terres sont beaucoup plus rapprochées de la ligne.

Ces terrains sont, partie en prairie et partie en bois. Le bois de bâtisse y est abondant et le charbon est tout à proximité.

Taxes

Le gouvernement du North-West paye 70 p.c. du salaire des instituteurs d'école.

Pour une terre de 160 acres avec tout son roulant les taxes se montent à environ $2.60 à $5 plus une journée de corvée d'un homme avec son team.

Remarques générales

Notre avis est qu'un homme avec un petit capital trouvera au Canada des conditions extrêmement favorobles. Les gages sont assez élevés.

A en juger par les dépenses que faisaient les habitants dans les hôtels où nous avons eu à nous arrêter, l'argent n'était pas malaisé à faire.

Nous avons beaucoup observé, pris toutes les informations possibles et nous avons acquis la certitude que tout homme qui veut travailler, peut vivre heureux, et établir sa famille avec bien peu d'argent.

Personne ici n'est obligé d'être supporté par les municipalités pour vivre; il n'y a pas d'indigents.

Les gens sont partout bien habillés paraissent satisfaits et tous semblent en bonne santé, principalement les enfants.

Les renseignements suivants nous ont été fournis sur notre demande par les agents du gouvernement:

Résumé des améliorations et résultats obtenus dans les settlements français des vallées de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine

Ces settlements comprennent les municipalités de Letellier, Saint-Jean-Baptiste, Ste-Agathe, Saint-Norbert, St.-Vital, La Rochelle, St.-Pierre-Joly et St.-Malo.

A St.-Jean-Baptiste on a bâti un moulin à farine avec rouleaux qui a coûté $10,000.00. Le couvent a coûté $17,000,00.

Le monastère des Trappistes à St.-Norbert a fourni la saison dernière 10,000 livres de beurre de crêmerie.

A St.-Malo la fabrique de fromage a fait au dessus de 50,000 livres de fromage.

St.-Pierre-Joly a atteint la même quantité de fromage et sa crêmerie a livré 10,000 livres de beurre.

A La Rochelle la beurrerie a donné l'été dernier 50,000 livres de beurre en boite de 1, 2 et 3 livres qui ont été vendues dans les districts miniers.

A La Rochelle encore la Manitoba Dairy Cie., a fabriqué du lait condensé avec une moyenne de 2,000 boites par jour.

En somme pendant l'année passée, le rapport du gouvernement fixe le rendement dans les settlements français à 224,000 livres de beurre de crêmerie et à 430,000 de fromage.

Nous devons ajouter que nous avons été partout admirablement reçus au Manitoba comme au North-West. Nous avons été reçus à bras ouverts et tout principalement par M. MacCreary, le commissaire d'Emigration à la ferme expérimentale de Brandon, et par M. Bennett, agent d'Emigration à Edmonton, et nous les prions d'accepter tous nos remerciements.

RAPPORT

Du delegue Canadien Francais du Kansas

Je, J. D. Langlois, délégué des Canadiens - Français habitants le Kansas, suis venu au Canada à l'effet, d'examiner les terrains et le climat du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, et de constater les différents avantages qu'offrent ces différents territoires, aux colons disposant d'un certain capital, comme aussi à ceux n'en ayant point, déclare ce qui suit:

Contrées visitées

J'ai visité dans l'Alberta les villes de St. Albert, Edmonton, Calgary, Leduc et étudié les nombreuses colonies anciennes ou récentes qui abondent autour de ces grands centres.

J'ai visité Brandon où le gouvernement a installé une magnifique ferme expérimentale; puis Deloraine et les différents centres du Sud-Est du Manitoba.

J'ai parcouru les différentes paroisses Canadiennes-francaises situées au Sud et à l'Est de Winnipeg.

Ce sont le long de la Rivière-Rouge les paroisses de St. Malo, La Borderie, St. Pierre-Joly, St. Joseph, St. Jean-Baptiste, St. Agathe, Lasalle, St. Adolphe, St. Norbert.

Sur l'Assiniboine, St. Charles, St. Francois-Xavier, St. Eustache, la Baie St. Paul.

Et au Sud Est les paroisses de la Broquerie, Ste. Anne des Chênes, Lorette. etc.

Récoltes

J'ai causé avec beaucoup d'habitants établis depuis différentes époques en ces divers endroits et tous paraissent contents et satisfaits.

Le rendement du blé au Manitoba est de 20 à 30 minots de l'acre, l'avoine de 50 à 60 et l'orge de 30 à 45.—Toutes ces récoltes fournissent du grain de première classe.

Les patates viennent en grande quantité et sont généralement très grosses. Elles se vendaient cette année de 40 à 50cts. le minot.

Le jardinage donne d'excellents produits et d'une grosseur remarquable.

La terre est partout de très bonne qualité, et facile à cultiver.

Le foin et le pacage sont partout abondants, ce printemps le foin se vendait de $8 à $9 la tonne à Winnipeg.

Le bois est facile à se procurer soit pour le chauffage soit pour la construction.

Dans l'Alberta on a le charbon pour rien et tout proche.

L'eau est aisée à atteindre dans les endroits où il n'y a pas de rivière, toutes les paroisses ont des machines pour creuser des puits.

Industrie Laitière

Il y a partout de grandes quantités de vaches et il y a au moins une fromagerie ou beurrerie dans chaque paroisse.

Rien que les établissements de la Rivière Rouge ont fourni l'année dernière 430,000 livres de fromage et 223,000 livres de beurre de beurrerie. Tous ces produits sont de première qualité et obtiennent les plus hauts prix sur les marchés étrangers.

A La Rochelle la Manitoba Dairy Co, a fabriqué du lait condensé à raison de 2000 boites par jour.

Les vaches du pays sont très bonnes laitières et les pâturages excellents de sorte que l'industrie laitière donne de gros profits.

L'Elevage

En raison des grandes étendues de prairies qui sont à proximité de tous les centres, l'élevage des animaux ne coute presque rien et les profits sont très grands.

Les animaux de 3 à 4 ans se vendent de $35 à 40. Le lard se vend très bien et il y à une vente facile.

J'ai vu aussi de gros troupeau de moutons. Le climat est excellent pour les animaux car on ne voit jamais d'épidemie sur les troupeaux.

Terres a Prendre

Il y à de nombreuses terres à acheter à de très bonnes conditions dans presque toute la contrée; Il reste aussi des homesteads à prendre.

La plupart des terres sont partie en prairies et partie en bois.

Le prix de l'acre varie généralement suivant la distance de la ligne de chemin de fer.

Taxes.

Les taxes sont très peu elevées, et le gouvernement contribue largement à l'entretien des Ecoles qui sont partout nombreuses et paraissent bien amenagées.

En resumé mon avis est qu'un homme trouvera au Canada des conditions extrêmement favorables à tous les points de vue.

Pour celui qui a besoin de gagner, ils trouvera de l'ouvrage facilement, et les gages sont assez élevés.

Tous les habitants paraissent à l'aise et élever leurs nombreuses familles sans difficulté.

Tout vient facilement et se vend un bon prix. L'avoine se vendait ce printemps 0,50ctcs. et le blé $1 à $1.15.

J'ai été admirablement reçu partout; les habitants sont très accueillants, et le commissaire d'Emigration M. F. Mc.Creary a été particulièrement aimable pour moi.

J. D. Langlois,
Hutchison, Reno County,
Kansas, U.S. A.

LES MAUVAISES HERBES

Et le moyen de les combattre, par James Fletcher.

Dans le choix d'une méthode d'extermination, il faut avant tout prendre en considération la nature de la plante à exterminer. Toute méthode par laquelle on hâte la germination de la graine dans le sol et détruit ensuite les jeunes plantes avant qu'elles produisent de nouvelles graines, ne manquera pas avec le temps de nettoyer le terrain, quelque infesté qu'il soit de mauvaises herbes. Les semences de certaines herbes annuelles ont une très grande vitalité et continuent à lever pendant plusieurs années à mesure que les labours amènent de nouvelles graines à la surface. On a vu des graines de Sénevé et de Folle-avoine germer après avoir été enfouies profondément dans le sol pendant 20 ans. Les herbes bisannuelles doivent être déracinées à la charrue ou coupées avant qu'elles fleurissent. Des fauchages à courts intervalles les font périr; mais un seul fauchage n'a d'autre effet que de leur faire pousser des branches latérales, qui, si on ne les coupe, produisent de nombreuses graines. Lorsqu'on ne peut employer la charrue, il faut couper les plantes de cette classe au-dessus du collet de la racine. Pour cela l'instrument le plus commode est un gros ciseau fixé à l'extrémité d'un long manche, ce qui fait qu'il n'y a pas besoin de se baisser. Les mauvaises herbes vivaces sont de beaucoup les plus persistantes et leur éradication exige un traitement foncier, dans quelques cas la culture de plantes spéciales. Un traitement imparfait, tel qu'un simple labour, fait fréquemment plus de mal que de bien, en ce que les tiges souterraines sont divisées en tronçons qui en poussent d'autant plus vigoureusement.

Il n'est aucune mauvaise herbe connue qu'on ne puisse extirper avec de la persévérance, si seulement on comprend son mode de développement. Les cultivateurs devraient être constamment en éveil pour empêcher de nouvelles mauvaises herbes de prendre pied sur leurs terres. Voici quelques règles générales que tous devraient se rappeler :

AINSI IL FAUT :

(a) Ne jamais leur laisser produire de graines.

(b) Biner fréquemment, surtout au commencement de la saison, de manière à détruire les plantes levées quand elles sont encore faibles.

(c) Pour les mauvaises herbes vivaces à racines peu profondes, ou bien défoncer profondément le sol ou bien labourer si légèrement que les racines se trouvent exposées au soleil et se dessèchent. Le seul moyen de détruire les herbes vivaces à racines profondes est de les empêcher de former des feuilles et par là de faire dans leurs racines un approvisionnement de nourriture qui les mettrait à même de pousser encore. Pour cela il faut biner constamment. On peut concevoir l'importance des feuilles pour les plantes par les dommages sérieux qui résultent fréquemment, même sur de grands arbres forestiers, quand les insectes les ont défeuillés. Depuis dix ou douze ans, les mélèzes d'Amérique (épinettes rouges) sur des milliers d'acres en Canada, ont été détruits simplement parce qu'ils ont eu la plupart de leurs feuilles dévorées par la mouche-à-scie importée du mélèze. Les arbres fruitiers qui ont été une saison dépouillés de leurs feuilles par les chenilles donnent rarement la saison suivante une bonne récolte de fruits mûrs.

On peut exterminer toutes les mauvaises herbes par l'emploi des instruments agricoles ordinaires : charrue, houe à cheval, houe à main, ciseau à manche ; mais il faut quelque expérience pour savoir quand il vaut le mieux travailler certains sols ou s'attaquer à certaines mauvaises herbes. On ne peut donner de règle générale, car le traitement nécessaire variera dans différents districts, dans différents sols et sous différentes conditions climatologiques. Le traitement qui réussit dans un endroit peut échouer dans un autre. Si on laisse les plantes vivaces pousser leurs tiges à fleurs et puis qu'on les enfouisse par un labour (ou bien les faucher d'abord et les enfouir ensuite), elles auront eu leur approvisionnement de nourriture dans leurs tiges souterraines tellement réduite par la production des tiges à fleurs qu'elles seront très affaiblies et qu'il sera ensuite aisé d'en avoir raison. D'autre part, on trouve dans l'Ouest que toutes les mauvaises herbes ou autres plantes se décomposent facilement si l'on défriche en mai ou aux premiers jours de juin le sol des "prairies" ou les prés. On peut par suite nettoyer un terrain ainsi traité beaucoup plus facilement que si l'opération n'avait été faite qu'en juillet. Ceci vient du climat et du caractère succulent de toutes les parties des plantes au commencement du printemps.

LE JACHÉRAGE D'ÉTÉ.

Comme pratique agricole, quoique peu adopté dans les anciennes provinces, le jachérage d'été est essentiellement nécessaire en Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, où la conservation de l'humidité dans le sol est de la plus haute importance, où les fermes sont grandes, la main-d'œuvre rare et le temps pour préparer le terrain en automne et au printemps très court.

On demande si souvent si c'est une pratique sage que je soumets ici quelques extraits de réponses d'hommes d'une grande expérience et qui, selon mon jugement, sont les plus capables de donner avec autorité des conseils utiles sur ce sujet.

M. S. A. Bedford, régiseur de la ferme expérimentale pour le Manitoba, à Brandon, Man., dit :

"Quant au jachérage d'été, je le considère comme absolument essentiel sur les fermes en dehors de la vallée de la rivière Rouge, où les avantages en sont moins apparents; mais je soutiens que même dans cette vallée les cultivateurs se trouveront bien d'un bon jachérage tous les trois ou quatre ans : le jachérage répété trop fréquemment y causerait une pousse énorme et ferait verser le grain, ce qui a rarement lieu dans nos sols plus légers et mieux drainés. Malheureusement, dans ce pays beaucoup de ce qu'on appelle jachérage est un pauvre jachérage."

M. Richard Waugh, rédacteur du *Nor-West Farmer*, dit :

"L'espérience générale de la meilleure classe des classe du Manitoba et des Territoires est que, surtout pour la culture du blé, le jachérage d'été, s'il est bien exécuté est d'un immense avantage. Une forte recommandation en sa faveur est qu'on peut le mieux s'en occuper à un moment où il n'y a aucun travail pressant."

Horrible !

—Le conflit qui vient d'éclater entre l'Espagne et les Etats-Unis nous ramène au temps de la guerre de Troie ?

—Comment cela ?

—Dame ! il y a aussi une question de "Maine ...... hélas ! "

Au Klondyke, par 57 degrés Fahrenheit au-dessous de zéro.

Un mineur, découragé, jetant sa pioche :

—Allons ! ...... il n'y a pas à dire, nous ne trouverons pas ici de gisement aurifère ......

Un autre mineur, soufflant sur ses doigts pour les réchauffer, mais trouvant tout de même le courage de plaisanter :

—Si, seulement, il y avait un gisement calorifère !

La philosophie peut, à l'extrême rigueur, se passer du bonheur ; le bonheur peut difficilement se passer de la philosophie.

A mesure que l'esprit d'ordre et de garantie prévaudra, l'esprit de *faction* ira s'affaiblissant.

VILLE DE WINNIPEG.

Louage des terrains de la ville.

Le conseil de la Ville de Winnipeg a décidé de disposer de tous les terrains qui lui appartiennent et dont elle ne se sert pas, ou tel portion d'iceux tels que désignés par le comité des finances sous ces conditions:

Aux personnes prenant possession et improuvant le terrain loué pour 5 ans, moyennant le paiement des charges, taxes et contributions levés chaque année durant le terme de ces cinq ans, appartiendra le privilège de renouvellement à l'expiration des dites cinq années, pour dix(10) années, moyennant les mêmes conditions, et en plus 6% d'interet sur la valeur prisée par la ville.

Les locataires auront le droit de transporter les constructions leur appartenant à l'expiration du terme si la ville ne consent pas à toutes les acheter au prix estimé.

On donnera la préférence aux chefs de famille résidant dans la ville depuis un an.

Le plan de ces terrains ainsi que tous renseignements peuvent être obtenu à l'office du City Clerk, au City Hall.

C. J. BROWN,
City Clerk.

Winnipeg, 31 Mars 1898. 6-28-98.

NOUVELLES LOCALES.

Le blé est à $1.15 à Winnipeg et $1.30 à Fort William.

Deux familles canadiennes venant du Michigan sont arrivées ici, en route pour le Lac Dauphin.

Des feux de forêt ont ravagé les environs de Turtle Mountain. Les pertes sont considérables.

Vingt-deux Canadiens sont arrivés lundi à Winnipeg, pour s'établir au Manitoba.

Le nombre des briquetteries exploitées à St-Boniface s'élève cette année à 4.

M. L. J. A. Lévêque, agent des Sauvages à Portage-du-Rat, est actuellement à St-Boniface.

La vente par voie de justic des marchandiscs formant le magasin de M. F. Cloutier a eu lieu mercredi matin.

Le maire de Winnipeg Monsieur Andrews, est de retour de son voyage à Banff où il s'était rendu pour raison de santé.

L'ECHO DE MANITOBA est en vente chez Melle M. E. Kéroack, coin des rues Main et Water. En face de l'hôtel Manitoba.

M. Corelli, directeur de l'"Equitable Life," est parti pour Montréal et New York. Il sera absent deux semaines.

M. C. C. MacDonald, Inspecteur Provincial des Laiteries, était à Lorette mercredi pour conférer avec les fabricants de fromage de la place.

M. Stephenson, agent du Bureau des Terres, est de retour de son voyage à Ottawa où il s'était rendu pour affaires concernant son département.

M. Lachance, le contracteur pour le nouveau Post-Office de Portage-la Prairie, a reçu une adresse de félicitation de la part des citoyens de Portage, avant son départ.

La fête de la Reine a été célébrée avec beaucoup d'entrain à Winnipeg. Le temps exceptionnellement beau a favorisé les nombreux promeneurs.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme P. Cloutier. Les funérailles ont eu lieu vendredi dernier à la cathédrale de Saint-Boniface.

Un désastreux incendie a détruit à Portage-du-Rat, le batiment dans lequel était la salle d'opéra. Les dommages sont considérables, et l'on annonce qu'un homme a été victime du feu.

Un nègre, Paul Brown, malfaiteur récemment sorti du pénitencier, a tué lundi un de ses compatriotes sans aucun motif. Il a également tiré sur une fille dont l'état est très grave.

Les licences pour St-Boniface sont l'"Exhibition Hotel," l'Hôtel St-Boniface, et l'Hôtel Chamberland. M. Alfred Lévêque a obtenu licence pour la vente des liqueurs en gros.

Si vous avez quelque chose dont la publication serait importante, ou si vous avez des renseignements particuliers que vous désirez rendre publics, faites-les parvenir à L'ECHO DE MANITOBA, boîte 1309, Winnipeg.

Abonnez-vous à L'ÉCHO DE MANITOBA, le plus jeune des journaux canadiens-français de l'Ouest, mais aussi le seul uniquement dévoué aux intérêts de tous ceux qui parlent la langue française. L'avenir est aux jeunes.

La réception annuelle donnée en l'honneur de la Reine par le Lieutenant-Gouverneur, a eu lieu mardi soir, et a réuni un nombre considérable des membres les plus éminents de la ville de Winnipeg. A l'issue de la réception le Lieutenant-Gouverneur a offert un dîner à quelques-uns de ses amis.

LA PROVINCE DE MANITOBA

Offre des advantages exceptionnels aux colons:—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur de bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats n'en sont pas moins remarquables; comme peut le faire voir le tableau suivant:

	1885.		1895.	
Blé	7,429,440	minots	41,776,038	minots
Avoine	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184	"	59,975,807	"

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots

La superficie enculture, pour le blé, l'avoine et l'orge était:

En 1885	566,228	âcres
" 1895	1,722,773	"

Augmentation, 1,156,525 acres

La Province a un systême municipal, qui est simple économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement reduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les differents localités, avec des termes de paiement très faciles. Des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en-faisant la domande à—

THOS. GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'immigration, WINNIPEG, MANITOBA

Ou à W. D. SCOTT,
Agent d'immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, TORONTO, ONT